

COLLOQUE

LES JOURNÉES JUSTICE & COMMUNICATION

COMMUNICATION ET JUSTICE PÉNALE

Sous la direction scientifique de
Pauline LE MONNIER DE GOUVILLE - Maître de conférences, Université Paris Panthéon-Assas
Maud RIGHETTI - Docteure en droit, Université de Lorraine
Jean-Baptiste THIERRY - Professeur, Université de Lorraine

VENDREDI
4 avril 2025 | **9h00 - 18h00**

Faculté de droit de Nancy

13 Pl. Carnot, 54035 NANCY Cedex

Manifestation organisée par l'Institut François Geny
et l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris,
avec le soutien de l'Ordre des avocats du Barreau de Nancy

PROGRAMME

8h45

Accueil des participants

9h00

Mots d'accueil de Julien LAPOINTE, professeur à l'Université de Lorraine, directeur de l'Institut François Geny et par les organisateurs du colloque.

I. LE CADRE DE LA COMMUNICATION

Présidence : Rui Manuel PEREIRA, Bâtonnier du Barreau de Nancy

La communication judiciaire face à l'histoire

- François MONCASSIN, professeur à l'Université de Lorraine, Institut François Geny

La communication judiciaire face à l'émotion

- Jean-Baptiste PERRIER, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, Doyen de la Faculté de droit et de science politique et président de l'Association Française de Droit Pénal (AFDP)

La communication à l'épreuve du droit de la presse

- Evan RASCHEL, professeur à l'Université de Clermont Auvergne, directeur du Centre Michel de l'Hospital, vice-président de l'AFDP

La communication à l'épreuve des droits de la personnalité

- Agathe LEPAGE, professeure à l'Université Paris Panthéon-Assas, Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

La critique des décisions de justice

- Marthe BOUCHET, professeure à l'Université Sorbonne Paris Nord, Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

14h00

II. LES ACTEURS DE LA COMMUNICATION

La défense

Présidence : Pauline Le MONNIER de GOUVILLE, maîtresse de conférences à l'Université Paris Panthéon-Assas, Institut de criminologie et de droit pénal de Paris, Secrétaire générale de l'AFDP

L'avocat et la communication au service de la défense

- Stéphane GIURANNA, avocat, ancien Bâtonnier du barreau d'Épinal, membre de la commission pénale de la Conférence des Bâtonniers de France

Le contrôle déontologique de la communication de l'avocat

- Dominique PIAU, avocat au barreau de Paris et ancien Président de la Commission des règles et usages du Conseil national des barreaux

Le rôle des agences de communication

- Céline CLÉMENT-PETREMANN, Directrice Conseil chez Vae Solis Communications

Le magistrat

Présidence : Marc JEAN-TALON, premier président de la cour d'appel de Nancy

La communication du procureur de la République

- Hugues BERBAIN, procureur général près la cour d'appel de Nancy et Nora N'HARI, Secrétaire générale en charge de la communication

La communication de crise

- Rémy HEITZ, procureur général près la Cour de cassation

Le journaliste

Présidence : Jean-Baptiste THIERRY, professeur à l'Université de Lorraine, Institut François Geny

Rendre compte dans l'instant

- Isabelle HORLANS, journaliste, membre de l'Association de la presse judiciaire

Rendre compte après

- Dominique VERDEILHAN, chroniqueur judiciaire, présentateur de l'émission « Justice en France » sur France 2

